

**PROCES-VERBAL DE SEANCE**  
**CONSEIL SYNDICAL DU 10 MARS 2026**

L'an deux mille vingt-six et le 10 mars à 14h30, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Laurence TOUZE-ROUX.

**Présents** : TOUZE-ROUX Laurence Présidente, PIERRE Véronique Vice-Présidente, ROUX Cédric délégué titulaire, BONACORSI Claude délégué suppléant

**Pouvoir(s)** :

**Absents Excusés** : MAUPEU-LAUFERON Christine déléguée titulaire, JANET Nathalie déléguée suppléante, TROPINI Magali déléguée suppléante, MAMAIN Carole déléguée suppléante

**Participant à la réunion** : JEGARD Joël, Directeur pédagogique – TINACCI Véronique, Secrétaire – PERRIER Lucile, Agent Comptable-Ressources Humaines

**Secrétaire de séance** : PIERRE Véronique

**Date de la convocation** : 25 février 2026

**Quorum** : 3

Madame PIERRE Véronique est désignée en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité.

**1/Adoption du Procès-Verbal de la séance précédente**

Le compte-rendu de la séance du 15 Janvier 2026 a été adopté à l'unanimité.

**2/Adoption du Compte Financier Unique 2025**

La Présidente présente aux membres du Conseil Syndical les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2025 telles que détaillées dans le Compte Financier Unique préalablement adressé à chaque membre avec la convocation.

Elle invite ensuite l'assemblée à désigner Monsieur ROUX Cédric en qualité de président de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Après avoir constaté que Madame la Présidente a quitté la séance, le Président de séance propose le vote du Compte Financier Unique 2025 qui s'articule comme suit :

**Section de fonctionnement** :

Dépenses : 537 426.56 €

Recettes : 537 995.71 €

Compte tenu de l'excédent antérieur reporté de 32 912.13 €, le résultat de clôture est un excédent de 33 481.28 €

**Section d'investissement** :

Dépenses : 6 320.15 €

Recettes : 15 670.57 €

Compte tenu de l'excédent antérieur reporté de 44 279.22 €, le résultat de clôture est un excédent de 53 629.64 €

Le résultat global de l'exercice 2025 est un excédent de 87 110.92 €

**Vote** : A L'UNANIMITE

### **3/Adoption de l'Affectation de Résultat 2025**

Le Compte Financier Unique 2025 précédemment voté présente un résultat de clôture de fonctionnement excédentaire et un solde d'exécution de la section d'investissement excédentaire pour un total de 87 110.92 € qu'il convient de reporter au Budget Primitif 2026.

Le membres de l'assemblée délibérante décident de la répartition suivante :

33 481.28 € en R002 section de fonctionnement

53 629.64 € en R001 section d'investissement

**Vote : A L'UNANIMITE**

### **4/Adoption du Budget Primitif 2025**

Considérant que le débat d'orientations budgétaires, tel que prévu par la loi n° 092-123 du 6 février 1992, s'est tenu le 15 janvier 2026.

Madame la Présidente soumet à l'examen du SIDAMCM le projet du Budget Primitif 2026 dressé et appuyé de tous les documents propres à en justifier les propositions.

Le Conseil examinant les propositions du Budget Primitif 2026, chapitre par chapitre, après en avoir délibéré adopte le Budget Primitif 2026 et précise que le vote par nature s'est effectué :

Pour la section de fonctionnement pour un montant qui s'équilibre en dépenses et recettes à la somme de 573 814.27 €

Pour la section d'investissement pour un montant qui s'équilibre en dépenses et recettes à la somme de 71 137.38 €

Le budget total s'équilibrant en dépenses et recettes à 644 951.65 €

**Vote : A L'UNANIMITE**

### **5/Information sur une décision syndicale prise par Madame la Présidente**

Madame la Présidente rend compte aux membres du conseil de la décision syndicale n°202601 du 20 février 2026 prise concernant la constitution d'une provision pour créances douteuses.

Dans le cadre du référentiel M57, la gestion des créances douteuses est devenue une obligation pour toutes les collectivités territoriales et établissements publics.

Pour faire face aux éventuels impayés des familles ou des élèves, le Conservatoire a donc décidé de constituer une provision pour créances douteuses.

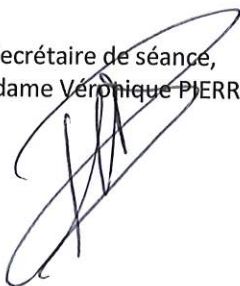
### **6/Questions diverses**

Ouverture des débats relatifs aux questions diverses non soumises à un vote.

- Rappel de l'évènement « Les profs en concert » du 3 avril 2026 ; point sur la partie communication

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 15h30

La Secrétaire de séance,  
Madame Véronique PIERRE



La Présidente,  
Madame Laurence TOUZE-ROUX



Date de publication :